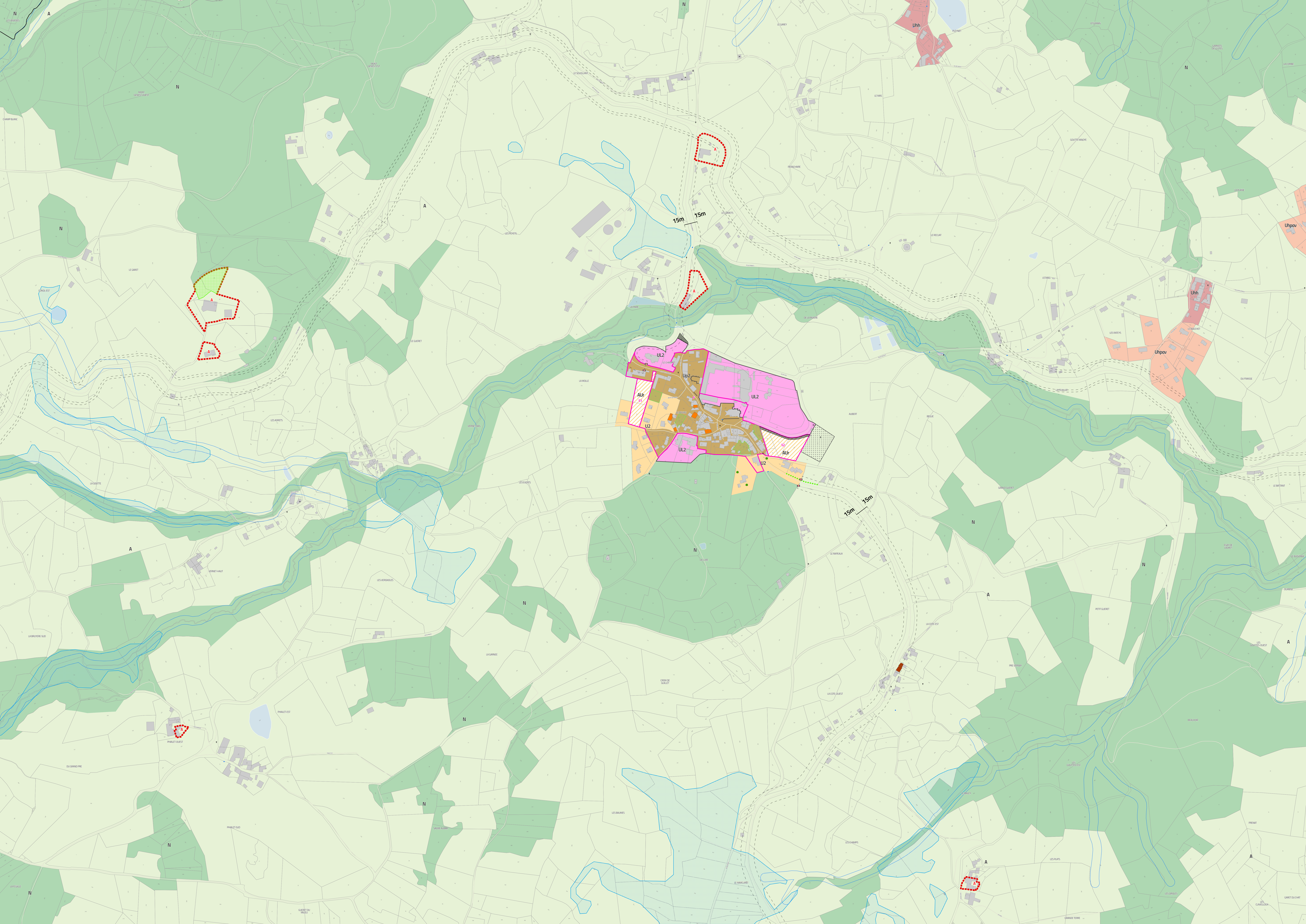




ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel et/ou forestier
- Nco Secteur naturel à protéger en raison de son intérêt écologique
- Nes Secteur naturel destiné à la pratique du ski
- Nenr Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
- Nb Secteur naturel protégé des rives des plans d'eau de montagne

ZONES AGRICOLES

- A Secteur pour le maintien et le développement de l'activité agricole
- Ap Secteur viticole et Chambons de la Loire à protéger
- Aco Secteur agricole à protéger en raison de son intérêt écologique

ZONES URBAINES

- Up1 Centre-ville d'intérêt patrimonial
- Up2 Centre-bourg patrimonial et cœur historique
- U1 Centre-ville et secteur dense
- U1a Secteur de grands ensembles
- U2 Secteur d'extension avec habitat récent
- U2a Secteur pavillonnaire aux formes urbaines spécifiques
- U3 Secteur d'habitat individuel peu dense
- Uhh Secteur de hameau historique
- Uhpav Secteur de hameau récent
- Uhc Secteur de hameau constructible
- Ue1 Secteur commercial majeur
- Ue2 Secteur commercial existant
- Ue3 Secteur économique tertiaire et services
- Ue3a Secteur économique tertiaire et service - Crémieux
- Ue3b Secteur économique tertiaire, service et commerce
- Ue4 Secteur économique industrie
- Ue5 Secteur économique logistique
- Ue6 Secteur économique industrie lourde
- Ue7 Secteur économique mixte
- Ue7b Secteur économique mixte - Les Granges
- Ue8 Secteur économique artisanat
- Ue8a Secteur économique artisanat, commerces et activités de services
- UL1 Secteur d'équipement ou de loisirs des centralités
- UL2 Secteur d'équipement ou de loisirs des autres communes
- UL3 Secteur d'équipement ou de loisirs des stations 4 saisons
- ULA Secteur de développement touristique
- Ugv Aire d'accueil des gens du voyage
- UI Secteur bâti inondable

ZONES À URBANISER

- Alr Vocation résidentielle
- Alu Vocation économique + indice 1 à 8 (cf. zone Ue)
- Alm Vocation mixte

AUL Vocation équipement et loisirs + indice 1 à 4 (cf. zone UL)

- AU Développement résidentiel à moyen terme
- AU Développement économique à moyen terme
- AU Développement d'équipement à moyen terme

PREScriptions SE SUPERPOSANT AU ZONAGE

Éléments de paysage et éléments du patrimoine bâti à protéger (L151-159)

- Éléments bâtis d'intérêt architectural
- Vergers, jardins et parcs architecturaux d'intérêt patrimonial

Éléments de petit patrimoine :

- Activités humaines
- Eau
- Religieux
- Mur et pierre / pisé à protéger

Éléments de paysage et éléments naturels à protéger (L151-233)

- Bande de préservation de part et d'autre des cours d'eau
- Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques
- Espaces cultivés dans le tissu bâti
- Secteur de zone humide pressentie
- Haies, ripisylves, alignements d'arbres
- Arbres à protéger

Éléments bâtis pouvant évoluer en zone A et N

- Périmètres d'implantation des nouvelles constructions
- ▨ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées
- Bâtiment pouvant changer de destination - création d'un nouveau logement
- Bâtiment pouvant changer de destination - autre destination

Éléments de mixité sociale et fonctionnelle en zone urbaine

- Alignements commerciaux à protéger
- Alignements commerciaux à protéger renforcés
- ▨ Secteurs de préservation ou de développement de la diversité commerciale
- ▨ Secteurs de mixité sociale
- ▨ Périmètres de proximité avec les transports collectifs

AUTRES ÉLÉMENTS

- ▨ Zones inondables
- ▨ Alas chute de bloc sur falaises
- ▨ Orientations d'aménagement et de programmation (P = patrimoniale ; S = sectorielle ; E = économique ; EV = entrée de ville)
- ▨ Secteur protégé pour la richesse du sol et du sous-sol
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global
- ▨ Secteur avec taille minimale de logements
- ▨ Marge de recul
- ▨ Panneaux d'agglomération
- ▨ Cimetière

0 100 200 m

oct. 2025

Plan Local d'urbanisme intercommunal

5.2 Règlement graphique
5.2.2 Zoom bourgs et villes

Verrières-en-Forez

loire forez
agglo

Projet arrêté le 25/11/2025

epures